

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ARRONDISSEMENT DE FOIX	DE LA HAUTE-ARIEGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE LA HAUTE ARIEGE
Séance du 22 Mars 2018**

L'An deux mille dix-huit et le 22 mars, à 17 heures 30, les membres du Bureau Communautaire, dûment convoqués le quinze mars, se sont réunis à la salle de la mairie de Sinsat, sous la Présidence de Monsieur Alain NAUDY, Président.

Nombre de membres en exercice : 25 – Présents : 15 – Votants : 18

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Rouzoul

Communes	Prénom et Nom des membres du Bureau		Observations
ALBIES	Jean Claude PRAT	A donné pouvoir à J Rouzoul	
APPY	Yves HUEZ	Présent	
ASCOU	Claude CARRIERE		
ASTON	Robert KUMURDJIAN	Présent	
AX LES THERMES	Dominique FOURCADE	Présent	Arrivée en séance à 17h40
	Pierre PEYRONNE	Présent	
GARANOU	Thierry OLIVIE	Présent	
LASSUR	Richard MARTINEZ	Présent	
L'HOSPITALET	Marie-France ROUSSET		
LUZENAC	Patrick AUTHIER	Présent	
MERENS	Jean Pierre SICRE	Présent	Arrivée en séance à 17h45
ORGEIX	Claudine AUTHIER	Présente	
ORLU	Alain NAUDY	Présent	
PERLES ET CASTELET	Roseline LACAN	A donné pouvoir à P Authier	
SINSAT	Karine ORUS DULAC	Présente	Arrivée en séance à 17h40
VEBRE	Jean ROUZOUL	Présent	

Communes	Prénom et Nom des membres du Bureau		Observations
AUZAT	Jean Luc GUAL	Présent	
GOULIER	Claude TERON	A donné pouvoir à A Romeu	
ILLIER LARAMADE	André DUPUY	Présent	
SEM	Patrick BERLUREAU	Présent	
SIGUER	Marie-Line CAUJOLLE	Présent	
SUC ET SENTENAC	Aline ROMEU	Présente	
VICDESSOS	Jean MAGALHAES	Présent	
MIJANES	Christian DUBUC	A donné pouvoir à F Magdalou	
ROUZE	Francis MAGDALOU	Présent	Arrivée en séance à 17h35

Membres ayant quitté la séance :

OBJET : Adoption du compte rendu du Bureau Communautaire réuni en séance du 22 Février 2018
Délibération n ° 2018 - B08
Délibération séance 1/6

Monsieur le Président propose que le procès-verbal dressé à l'occasion de chaque séance du Bureau Communautaire, soit présenté pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Ce procès-verbal constitue un document écrit, rédigé par le secrétaire de séance tout au long du déroulement de la séance, qui relate les décisions prises par le Bureau Communautaire et qui reflète fidèlement les débats qui ont eu lieu pendant la réunion.

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 Février 2018.

Il présente le procès-verbal en question, joint en annexe au rapport adressé avec la convocation à la séance de ce jour.

Après avoir demandé aux Membres du Bureau de faire part de leurs observations éventuelles,

Vu la présentation de Monsieur le Président.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-ARIEGE :

Après en avoir délibéré,
 Sur la proposition du Président,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire réuni en séance du 22-02-2018.

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
18	18	0	0

**OBJET : Candidature à l'Appel à Projets Européen pour développer le Wi-Fi
dans les territoires
Délibération n° 2018 - B09
Délibération séance 2/6**

Considérant l'appel à projets européen pour soutenir le déploiement de l'accès à internet par le Wi-Fi, lancé le 13 février 2018 avec l'ouverture des inscriptions par la Commission européenne et le ministère de la Cohésion des territoires à la mi-mars 2018,

Considérant l'objectif de cet appel à projets « Wi-Fi4EU » : soutenir le déploiement de l'accès à internet par le Wi-Fi dans tous les territoires, en particulier ceux qui sont les plus fragiles ou moins bien couverts par les réseaux fixes et mobiles.

Vu que la Wi-Fi représente un atout pour le développement du territoire, car c'est un service de mobilité qui renforce l'attractivité auprès des entreprises, des habitants ou encore des touristes.

Monsieur le Président propose de répondre à cet appel à projets dans le but de déployer le Wi-Fi gratuit sur le territoire, dans des lieux qui génèrent des flux touristiques ainsi que dans les points d'information de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Président décrit le programme avec la liste des sites identifiés, qui devront tous être interconnectés : ce sont en particulier les stations de ski, différents points d'information de l'Office de Tourisme, différents hébergements et infrastructures touristiques.

Vu le rapport adressé avec la convocation à la séance et son exposé en séance.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-ARIEGE :

Après en avoir délibéré,
Sur la proposition du Président,

- **APPROUVE** la candidature à l'appel à projets européen lancé le 13 février 2018 pour soutenir le déploiement de l'accès à internet par le Wi-Fi sur le territoire de la Haute-Ariège telle que présentée ci-dessus.

- **MANDATE** Monsieur le Président pour effectuer toute démarche nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
23	22	0	1

**OBJET : Rénovation et extension du bâtiment d'accueil au Plateau de Beille
demande de financement au titre du FNADT
Délibération n° 2018 - B10
Délibération séance 3/6**

Monsieur le Président présente le projet de rénovation et d'extension du bâtiment d'accueil de la station du Plateau de Beille.

Ce projet, réfléchi dans le cadre de l'étude du plan de développement de Beille réalisée en 2016/2017, prévoit la mise à niveau et la restructuration du bâtiment de services existant, avec la rénovation des locaux, des aménagements extérieurs et une extension dans un objectif de convenance en adaptant les prestations et les équipements aux développements envisagés des activités de la station du Plateau de Beille.

Monsieur le Président décrit le projet dont le coût est estimé à 5 380 000 € HT, qui se répartissent ainsi.

Restructuration du bâtiment de services existant	3 130 000 €
Extension avec un nouveau bâtiment de services	1 810 000 €
Extension avec de nouveaux bâtiments techniques	440 000 €
TOTAL TRAVAUX HT	5 380 000 €

Monsieur le Président rappelle que par délibération en Bureau communautaire du 22 février 2018, une demande de subvention a été faite auprès de l'Etat au titre de la DETR ou DSIL 2018. Si cette demande ne peut aboutir, Monsieur le Président propose de solliciter le FNADT massif afin de compléter le financement du projet.

Vu le rapport adressé avec la convocation à la séance et son exposé en séance

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-ARIEGE :

Après en avoir délibéré,
Sur la proposition du Président,

- **APPROUVE** le projet tel que décrit ci-dessus et la demande de financement correspondante auprès de l'Etat, au titre du FNADT massif 2018.
- **MANDATE** Monsieur le Président pour effectuer toute démarche nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
23	23	0	0

OBJET : Création d'emplois suite à avancements de grade au titre de 2018 et modification du tableau des effectifs 2018
Délibération n° 2018 - B11
Délibération séance 4/6

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018.

Monsieur le Président indique que les tableaux de propositions d'avancement de grades des agents de la Communauté de Communes de la Haute Ariège (CCHA) et du CIAS de la Haute Ariège, ont été communiqués aux fins de recueillir la décision de l'autorité territoriale pour chacune des situations proposées.

Pour la bonne gestion des carrières des agents, il propose que les décisions reposent sur une méthode structurée et des critères objectifs, à savoir :

- La recherche d'une adéquation entre les missions et les responsabilités confiées à chaque agent et le cadre d'emploi auquel chaque agent promouvable à l'avancement de grade peut prétendre,
- La manière de servir des agents promouvables

Monsieur le Président rappelle qu'au cours de l'année 2017 et en raison de la fusion des intercommunalités, le fonctionnement des services a été notablement perturbé, engendrant des retards dans le traitement de nombreux dossiers.

Aussi et à ce jour, la CCHA n'a pas mis en œuvre les outils permettant de disposer de ces 2 critères, à savoir :

- Les nouveaux organigrammes de la collectivité et les fiches de poste correspondantes, qui doivent permettre de statuer sur les responsabilités et les missions confiées à chaque agent, ainsi que sur le cadre d'emploi et les grades fixés pour chaque poste.

Etant précisé que l'objectif de présenter ces outils au comité technique de la CCHA et du CIAS, a été fixé à la fin du 1er semestre 2018 en vue d'une approbation par les organes délibérants après l'été.

- Les évaluations professionnelles annuelles permettant notamment d'évaluer la manière de servir de chaque agent.

Les supports d'évaluation seront également soumis au comité technique d'ici le mois de juin prochain.

Dans l'objectif de faire bénéficier de leur droit à évoluer dans leur cadre d'emploi au titre de 2018, tous les agents rentreront dans le champ des situations éligibles aux avancements en fonction des 2 critères énoncés ci-dessus, Monsieur le Président propose de créer tous les emplois correspondants.

Il précise que les nominations des agents à leurs nouveaux grades interviendront d'ici la fin de l'année 2018, avec effet à la date de création des emplois, pour les situations qui répondront aux deux critères : adéquation entre le nouveau grade et les responsabilités liées à l'emploi occupé, et manière de servir jugée satisfaisante à l'issue des entretiens d'évaluation.

Monsieur le Président précise que pour les agents qui seront nommés à un nouveau grade, l'organe délibérant sera appelé à délibérer en vue de la suppression des emplois d'origine, après avis du Comité Technique.

Il conviendra donc de saisir le Comité technique de la Communauté afin de supprimer les emplois vacants.

Considérant les propositions d'avancements de grades 2018,

Monsieur le Président propose de créer les emplois permanents suivants à compter du 01 avril 2018, dans la cadre des avancements de grades :

Catégorie C :

- un emploi d'adjoints administratifs principal de 2ème classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (30,5/35ème),
- quatorze emplois d'adjoints principaux de 2ème classe à temps complet
- un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (10,67/3ème)
- un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (9,80/35ème)

- trois emplois d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- un emploi d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet (28,30/35ème)
- deux emplois d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (30/35ème)
- un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (28/35ème)
- un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (17,50/35ème)
- deux emplois d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet.
- cinq emplois d'Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet
- un emploi d'Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet (21,42/35ème)

Catégorie B :

- deux emplois d'animateurs principaux de 2ème classe à temps complet,
- un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

Catégorie A :

- un emploi d'attaché principal à temps complet
- un emploi de cadre de santé de 1ère classe à temps complet
- un emploi d'ingénieur principal à temps complet
- deux emplois d'attachés hors classe

Vu le rapport adressé avec la convocation à la séance et son exposé en séance,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-ARIEGE :

- Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- Vu le budget de la Communauté de Communes,
- Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,
Sur la proposition du Président,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'ensemble des propositions présentées ci-dessus par Monsieur le Président,
- **DE CREER** les emplois énoncés ci-dessus et d'adopter la modification du tableau des emplois correspondante.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les nouveaux emplois seront inscrits au budget de la Communauté de Communes au chapitre prévu à cet effet.
- **DE SOUMETTRE** à une séance du Comité Technique, la suppression des emplois d'origine pour les agents qui seront nommés à un nouveau grade.
- **DE MANDATER** Monsieur le Président pour effectuer toute démarche nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
23	23	0	0

OBJET : Conventionnement avec le centre de gestion de l'Ariège - service de remplacement de personnels
Délibération n° 2018 - B12
Délibération séance 5/6

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée de la création d'un service de remplacement par le Centre de Gestion de l'Ariège, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation horaire fixée par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité ou l'établissement public, et le Centre de gestion de l'Ariège

Monsieur le Président propose d'approuver cette convention d'adhésion dont il donne lecture.

Vu le rapport adressé avec la convocation à la séance et son exposé en séance,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-ARIEGE :

Après en avoir délibéré,
 Sur la proposition du Président,

- **Dit** avoir pris connaissance du Livret de fonctionnement du service de remplacement de Centre de Gestion de l'Ariège
- **Approuve** les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de l'Ariège,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service remplacement du Centre de Gestion de l'Ariège,
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité
- **Mandate** Monsieur le Président pour effectuer toute démarche nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
23	23	0	0

OBJET : Appel à projet « passeurs d'images » - secteur jeunesse de la vallée du Vicdessos
Délibération n° 2018 - B13
Délibération séance 6/6

Vu l'appel à projet « passeurs d'images » dans le lequel un projet de création d'une vidéo porté par les adolescents du secteur de Vicdessos peut s'inscrire,

Considérant que ce projet, dont le coût est estimé à 6 200 €, peut faire l'objet d'une subvention du ministère de la culture - DRAC- Occitanie.

Monsieur le Président propose de solliciter cet accompagnement financier.
Vu le rapport adressé avec la convocation à la séance et son exposé en séance,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-ARIEGE :

Après en avoir délibéré,
Sur la proposition du Président,

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la DRAC concernant l'opération passeurs d'images, présentée ci-dessus par Monsieur le Président,

- **MANDATE** Monsieur le Président pour effectuer toute démarche nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
23	23	0	0

Communes	Prénom et Nom des membres du Bureau		Signature
ALBIES	Jean Claude PRAT	A donné pouvoir à J Rouzoul	
APPY	Yves HUEZ	Présent	
ASCOU	Claude CARRIERE		
ASTON	Robert KUMURDJIAN	Présent	
AX LES THERMES	Dominique FOURCADE	Présent	Arrivée en séance à 17h40
	Pierre PEYRONNE	Présent	
GARANOU	Thierry OLIVIE	Présent	
LASSUR	Richard MARTINEZ	Présent	
L'HOSPITALET	Marie-France ROUSSET		
LUZENAC	Patrick AUTHIER	Présent	
MERENS	Jean Pierre SICRE	Présent	Arrivée en séance à 17h45
ORGEIX	Claudine AUTHIER	Présente	
ORLU	Alain NAUDY	Présent	
PERLES ET CASTELET	Roseline LACAN	A donné pouvoir à P Authier	
SINSAT	Karine ORUS DULAC	Présente	Arrivée en séance à 17h40
VEBRE	Jean ROUZOUL	Présent	
AUZAT	Jean Luc GUAL	Présent	
GOULIER	Claude TERON	A donné pouvoir à A Romeu	
ILLIER LARAMADE	André DUPUY	Présent	
SEM	Patrick BERLUREAU	Présent	
SIGUER	Marie-Line CAUJOLLE	Présent	
SUC ET SENTENAC	Aline ROMEU	Présente	
VICDESSOS	Jean MAGALHAES	Présent	
MIJANES	Christian DUBUC	A donné pouvoir à F Magdalou	
ROUZE	Francis MAGDALOU	Présent	Arrivée en séance à 17h35